



Clause particulière cdi: baisse du niveau de rémunération prévue

Par **ebonnier**, le **24/08/2012** à **14:40**

Bonjour,

J'aimerais savoir s'il est possible d'inclure une clause dans un contrat CDI prévoyant une baisse importante du salaire après un certain temps?

Exemple, rémunération brute annuelle de 100k€ pendant 2 années puis passage à 40k€ après cette période.

Je sais que cette demande paraît incompréhensible mais j'aurais vraiment besoin de cette info. A savoir que les deux partis seraient entièrement satisfaits par cette clause.

Merci d'avance.

Cordialement,